



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 juin 2013
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 25 juin 2013, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Dimanche soir, des terroristes de Gaza ont attaqué les agglomérations du sud d'Israël. Nos citoyens sont une fois de plus la cible de tirs incessants de roquettes.

Le Conseil de sécurité doit condamner sans équivoque le lancement de roquettes contre des citoyens innocents et s'abstenir, contrairement à son habitude, d'appeler « les deux parties à faire preuve de retenue ». Les deux parties ne sont pas à blâmer. Seule l'une d'entre elles sème la terreur parmi des familles innocentes. On ne saurait comparer un groupe terroriste qui s'en prend à des civils et un État qui vise à protéger sa population civile.

Israël ne permettra pas que cette situation se poursuive. Nous exercerons notre droit à la légitime défense comme nous le jugerons opportun et nous prendrons toutes les mesures qui s'imposent pour protéger nos citoyens. Il y a une limite au nombre d'attaques que le Gouvernement israélien peut tolérer.

La condamnation sans équivoque des tirs de roquettes par le Conseil de sécurité serait un pas modeste mais néanmoins important vers la paix au Moyen-Orient. Après sept ans, il est temps que le Conseil réprovoie vigoureusement les attaques non provoquées. Il n'y aura pas de paix dans la région tant que la frontière sud d'Israël ne connaîtra pas la paix et la tranquillité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Ron **Prosor**

